AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_001 | Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.CollectionBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge. ItemMirot. Les insurrections urbaines. | Émeute de Mars 1382 à Paris : les prisonniers délivrés.

Mirot. Les insurrections urbaines. | Émeute de Mars 1382 à Paris : les prisonniers délivrés.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb001 f0023

SourceBoite_001-1-chem | Révoltes au moyen-âge.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées Mirot, Léon Marie

Références bibliographiques<u>Mirot</u>, <u>Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-1383)</u>, <u>leurs causes</u>, <u>leurs conséquences</u>

Référentiel BNFhttps://data.bnf.fr/ark:/12148/cb34144799q

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice: équipe FFL; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
 Licence Creative Commons Attribution Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par <u>équipe FFL</u> Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR: Mirot, Léon Marie (1870-06-06 -- 1870-06-06)

TITRE Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles

VI (1380-1383), leurs causes, leurs conséquences

LIEU DE PUBLICATION Paris DATE 1905

EDITEUR Paris: A. Fontemoing, 1905



certin nhe de maisons et drehim de sent duns;

mes : hicolas Pitoy ti, notivo de stant duns;

et achores fermier de imposition

chillen pores, er quind trur en chélètet

et juge de mit (il d'ilmist de piece de pourse to

ruit et non mit, cetter d'obligation, point de

revol de Paris, posi termier des intritors.

Tuip chita pillagen de it enial éténichem en 13 80).

- Le lendeusin, et fouls foru le chitret: on outre 1s le controt chon délimet le mionnien. En hit, où my un que 4.1.7 herus en conduir certion a' l'Ho GT Diw).

"er jeht moire." (BOF)

(BOF)

(BOF)

1112.132

